

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Présent-e-s	M. Nicolas FOURNIER, Président
	M. Félicien MAZZOLA, Vice-Président
	M. Martin BARCELLINI
	M. Paul EUGSTER
	M. Xavier FRANCEY
	Mme Cornelia FROIDEVAUX
	Mme Aline JOLIAT SAULNIER
	M. Quentin KNIGHT
	M. Jean-Claude KORMANN
	M. Christian MARTI
	M. Pierre-Alain MOTTIER
	Mme Julie PERADOTTO
	M. Frédéric REVERCHON
	Mme Nicole ROEHRICH
	M. Christian RUPP
	Mme Floriane SCHMIDT
	Mme Isabelle STOFFEL
	Mme Yvette TORNARE
	M. Vincent TOURNIER
Excusé-e-s	-
Conseil administratif	Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
	Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste	Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire-générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Prestation de serment de Mme Aline Joliat Saulnier, en remplacement de M. Johann Leutwyler, démissionnaire
7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de M. Johann Leutwyler)
8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux (remplacement de M. Johann Leutwyler)
9. Local de vote : Election du-de la Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Président-e, du-de la Vice-Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Vice-Président-e pour 2022
10. P DM 911 – Budget de fonctionnement annuel 2022, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter
11. P DM 912 – Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022
12. P DM 913 – Contribution au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
13. P DM 914 – Crédit d'investissement de CHF 4'150'000.- TTC destinés à activer la création des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation des quartiers des Cherpines et du Vuillonex
14. P DM 891 – Crédit d'investissement de CHF 725'000.- TTC pour les travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin de Boisruail
15. P DM 905 – Crédit d'investissement de CHF 299'500.- TTC pour l'exécution de l'extension de la zone 30km/h Praleta
16. M 188 – Une place du village de qualité, avec ou sans fontaine
17. M 189 – Pour la réhabilitation et la revitalisation du bois du chemin Pontverre
18. M 190 – Mens sana in corpore sano
19. Questions
20. Propositions individuelles et divers
21. Naturalisation (huis clos)

Le Président ouvre la séance du 21 septembre 2021 et annonce que nous sommes 17 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de voter l'OJ.

L'OJ est accepté à l'unanimité des présents.
--

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2021

Le procès-verbal du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.
--

3. Communications du bureau

M. Fournier transmet les informations suivantes :

- Port du masque : toujours de rigueur, le pass COVID n'étant pas nécessaire à ce jour.
- Demande de l'administration : limiter les demandes des partis à un objet par groupe et par session du CM. Cette demande est reconduite jusqu'à fin 2021 et le Bureau l'a acceptée, à la condition de réexaminer celle-ci en décembre. Il a reçu une prise de position écrite de Demain Confignon déplorant cette situation tout en reconnaissant le caractère limité de nos ressources.
- Promotions citoyennes : elles auront lieu le 30 septembre prochain et la participation des c.m. est vivement encouragée pour préparer les raclettes, animer le quizz et accompagner les jeunes qui auront 18 ans et les nouveaux naturalisés. Précision importante : le pass COVID sera obligatoire.
- Inauguration du préau de Cressy : aura lieu le 29 septembre et tous sont invités pour découvrir les nouveaux aménagements et végétalisation de ce périmètre.
- Courrier de M. T. Apothéloz, CE en charge des communes : le Grand Conseil a voté une loi modifiant l'administration des communes genevoises permettant aux c.m. de se doter de suppléants, élus parmi les « viennent ensuite » des listes électorales des municipales et pouvant les remplacer en plénière ou en commissions. Le règlement du CM devra donc être adapté. N'ayant pas eu l'occasion d'échanger sur ce sujet, le Président propose d'effectuer un sondage pour connaître qui serait d'accord pour aller de l'avant dans cette discussion, d'ouvrir la voie à une modification du règlement pour introduire des c.m. suppléants dans cette enceinte. En cas de large opposition à cette mesure, il pense inutile de solliciter l'administration pour préparer une proposition de modification du règlement. Ce sondage est donc informel et si le CM devait juger que la modification proposée n'est pas urgente, il sera toujours possible d'y revenir par la suite.

Le Président propose donc de voter sur la question suivante : qui est intéressé à travailler cette problématique et donc favorable à la modification du règlement du CM.

La réponse à la question posée est de 12 oui contre 5 non et 0 abstention. Le CA reviendra donc avec une proposition ultérieurement.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 13 septembre, avec à l'OJ les ressources humaines de la commune de Confignon. D'autre part, la motion 158 relative à l'adhésion au groupe de confiance, a également été traitée, mais sera à l'OJ du prochain CM.

‣ **Commission aménagement et mobilité (CAM)**

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 14 septembre pour prendre connaissance d'une information transmise par Mme Uldry Frossard concernant le GP d'aménagement de Bernex, ainsi qu'un point sur les démarches en cours pour relocaliser le tennis.

‣ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 7 septembre pour prendre connaissance de la présentation du concept énergétique territorial par le Bureau Amstein+Walthert. La commission a ainsi pu mieux comprendre les enjeux autour des réseaux de chaleur, en perspective des nouveaux quartiers du Vuillonex et des Cherpines. D'autre part, les thèmes des prochaines séances ont été agendés et s'annoncent bien remplies.

‣ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission ne s'est pas réunie.

‣ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission ne s'est pas réunie.

‣ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 31 août et a traité du rapport de Mme Kummer sur le modèle de gouvernance pour la Petite Enfance à Confignon, suivi d'un exposé du programme envisagé pour la Maison des vies. La commission a également attribué les subventions à l'étranger sur des projets proposés par la Fédération genevoise de coopération dans le cadre de la convention cadre qui lie la commune à la FGC et enfin, elle a préavisé sur le dossier de naturalisation qui vous sera soumis plus tard.

‣ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE ne s'est pas réunie.

‣ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie les 30 juin et 14 septembre pour examiner les dossiers courants d'une part et d'autre part, pour accueillir la représentante de la régie BDD, en charge de la gestion du parc immobilier de la FL depuis le 01.07.21.

‣ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

‣ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 25 août pour une séance de rentrée où il a été question du financement de la FE.

‣ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV s'est réuni les 2 et 16 septembre pour examiner les comptes 2021 d'une part, puis pour valider le budget 2022 à l'unanimité

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe que le CA a envoyé un courrier à M. A. Hodgers, accompagné de la résolution votée par le CM le 15 juin dernier, et ce pour lui faire part de nos préoccupations concernant les réserves foncières insuffisantes pour les écoles et les crèches, la circulation au cœur du quartier, la mobilité et le stationnement, les espaces publics et le changement climatique. Puis fin août, les CA de PLO et Confignon se sont rencontrés pour poursuivre leur travail sur les conventions relatives à l'accueil scolaire intercommunal et au rythme de développement du quartier. Le 16 septembre, le CA a rencontré M. Savary, secrétaire général adjoint et chef de projet des Cherpines, pour aborder les questions soulevées dans le courrier de M. A. Hodgers. L'office de l'urbanisme a lancé une étude concernant les crèches et l'OCT a également été sollicité sur les questions de mobilité. L'enquête technique est reportée à la fin de l'année.

- PLQ Vuillonex-tennis : conformément au préavis du CA de Confignon, l'OU a commandé une étude en vue de relocaliser les terrains de tennis sur le territoire de la commune. Plusieurs sites ont été identifiés et le résultat de l'étude sera présenté cet automne.

- Patrimoine : dans le cadre du recensement architectural cantonal, les données concernant la commune seront publiées sur le site SITG le 29 septembre. La valeur de l'ensemble des bâtiments sur le territoire de la commune et construits jusqu'en 1980, sera indiquée. De même, les fiches descriptives y seront consultables.

- Mobilité : les TPG seront présents au village avec un petit bus de 20 places pour tester une nouvelle ligne devant relier Confignon-Village aux Evaux selon un itinéraire comportant 5 arrêts environ. Concernant la route de Soral, le régime 30 a été demandé à M. Dal Busco sur les tronçons traversant notre commune. Nous espérons donc prochainement apaiser cette route qui subit quotidiennement un fort trafic de transit et sécuriser les traversées piétonnes.

- Sécurité : durant tout l'été, il faut relever que tout a été très calme, aussi bien au village qu'à Cressy et aux bords de l'Aire, et il n'y a eu aucun appel à la Police municipale ou à la commune.

- Campagne d'accompagnement des enfants à l'école : la police municipale accompagnera les enfants du 27.09 au 01.10.21 sur les chemins de Cressy et chaque enfant recevra un triki jaune.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco transmet les informations suivantes pour son dicastère :

- Convention avec l'OFROU : la signature pour une contrepartie financière en lien avec l'installation provisoire de l'OFROU au-dessus du portail sud de l'autoroute a été signée cet été. Celle-ci prévoit des installations de chantier jusqu'en 2024 avec pour contreparties, d'une part une compensation de CHF 290'000.- pour l'occupation du domaine public pendant 10 ans, avec une 1ère tranche payée en 2022, et d'autre part, le versement d'un montant additionnel de CHF 670'000.-, conditionné à l'obtention de l'autorisation de construire déposée par l'OFROU et relative aux travaux sur l'autoroute. Ce montant est destiné à la réfection des chemins des Marais et Praleta, impactés par les travaux sur l'autoroute.

- Pavillon provisoire CO Vuillonex : l'OCB a modifié l'implantation du pavillon provisoire projeté, il est désormais situé vers les terrains de basket derrière le cycle. Il a donc été tenu compte des remarques faites par le CA dans ses préavis. Le CA a donc donné un préavis positif pour ce projet modifié.

- Agenda – quelques dates à noter :

 - le 29.09.21 : inauguration du préau de Cressy

 - le 16.10. 21 : bourse aux vélos sur la Place du village, en partenariat avec Pro Vélo

 - Ateliers ZéroWaste : les 03 et 18.11 ; il s'agit de mini-ateliers pour les enfants et les adultes

le 14.10.21 : séance publique à la salle communale sur le Parc du Vuillonex, organisée par l'OCAN, avec Bernex, et ouverte à tous sur inscription.

- Sondages géothermiques : la campagne concernant Confignon a déjà débuté.
Cf. www.geothermies.ch pour le détail des passages.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe que les événements organisés par le pôle social reprennent, mais c'est un défi que de les organiser avec des règles changeantes et avec des informations de dernière minute. Le repas des aînés s'est tout de même très bien déroulé avec 140 personnes très heureuses.

A venir, la soirée des associations et les jubilaires pour les 50-60 ans de mariage. Un beau succès également pour les cafés philosophiques seniors et ils vont reprendre courant septembre. Quant à l'action intergénérationnelle pour les repas hebdos, grâce au financement de la Fondation Leenards, c'est aussi un succès et la salle communale leur convient parfaitement. Les rencontres ont repris le 7 septembre.

Concernant les activités d'été offertes aux jeunes et moins jeunes, elles ont proposé des prestations d'animation et de prise en charge des enfants par le centre aéré. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites malheureusement. Le multisports de juillet a dû être annulé et l'atelier de dessin de M. Lamercy. Enfin, les actions Aqua Cressy avec les jeux d'eau et les soirées grillades, ont animé le quartier et rencontré un très grand succès du public.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée et l'équipe du restaurant scolaire a vu l'engagement d'une nouvelle collaboratrice. Une nouvelle organisation des horaires est en phase de test, pour absorber l'augmentation du travail au niveau des restaurants scolaires. Le service social continue par ailleurs à faire face à de très nombreuses demandes, notamment financières qui illustrent une certaine paupérisation et pour laquelle, le COVID a certainement joué un rôle.

Motion 183 sur les protections hygiéniques : un courrier du Service santé jeunesse a précisé que celles-ci n'étaient pas indispensables dans les bâtiments primaires. En effet, le lien avec l'infirmière doit être privilégié et offrir une occasion de discussion. Cette problématique a été traitée à plusieurs endroits en même temps, et la décision a été prise de ne l'appliquer qu'au niveau secondaire.

Culture : 3 événements ont réuni un large public : le 19 juin, la fête de la musique a été associée à l'exposition éphémère et durable au bord de l'Aire, ainsi qu'à l'association ANPVA et au cirque de Confignon pour proposer une journée festive et culturelle. L'ensemble Amalgammes a charmé plus de 180 personnes sous la tente, après un petit déjeuner offert par la commune. Cette journée fut un très beau moment.

Début juillet, la comédienne Fanny Duret a proposé un spectacle une fois dans le parc de la Mairie et une fois à l'intérieur. Plus de 120 personnes ont participé à ces soirées.

Fin août, des soirées cinéma en plein air ont été proposées et ont également rencontré un franc succès. Enfin, les 11 et 12 septembre, la pergola du bord de l'Aire a accueilli en collaboration avec le festival du Bois de la Bâtie, un événement inédit autour d'un banquet au bord de l'Aire, selon les recettes et les produits de la région.

Pour l'avenir, l'automne sera marqué par la représentation de « La cantatrice chauve » le 7 octobre à la salle communale avec la troupe de Cyril Kaiser et le 17.10 « Elliott et Margotte », un spectacle pour les enfants. Au mois de novembre, ce sera la dictée publique, organisée avec Bernex, ainsi qu'un concert de piano pour la clôture des Créatives. En décembre un concert d'Archi Luminosi à l'église.

Pour le site internet, des nouvelles sont annoncées pour octobre.

6. Prestation de serment de Mme Aline Joliat Saulnier, en remplacement de M. Johann Leutwyler, démissionnaire

Le Président souhaite la bienvenue à **Mme Aline Joliat Saulnier** et lui propose de se présenter brièvement. Puis il lit le serment au terme duquel il demande de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » en levant la main droite. Ce qui est fait.

Le Président annonce alors qu'elle peut prendre part au vote et que nous sommes donc 18.

7. Désignation des membres des commissions permanentes pour la législature 2020-2025 (remplacement de M. Johann Leutwyler)

Le Président rappelle que M. Leutwyler siégeait dans la CCC et la CAM. Il demande au groupe VdG si **Mme Joliat Saulnier** va le remplacer dans toutes les commissions qu'il occupait ? et il est répondu par l'affirmative.

Le Président demande alors si d'autres groupes politiques souhaitent procéder à des changements ? Il est répondu par la négative. **Le Président propose donc d'en prendre acte.**

8. Désignation des membres des Fondations communales, Fonds et Groupements intercommunaux (remplacement de M. Johann Leutwyler)

Le Président rappelle que M. Leutwyler siégeait à la FMV et il demande au groupe VdG s'il souhaite présenter **Mme Joliat Saulnier** pour le remplacer ? Il est répondu par l'affirmative.

Puis il demande s'il y a d'autres demandes de rocadés d'autres groupes politiques ? Il est répondu par la négative. **Le Président propose donc d'en prendre acte.**

9. Local de vote : Election du-de la Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Président-e, du-de la Vice-Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Vice-Président-e pour 2022

Le Président rappelle qu'en 2021 ce sont les groupes PDC et Demain Confignon qui ont assumé la présidence et la vice-présidence du local. Merci à eux. Pour 2022 et conformément au tournus habituel, ce seront au tour du PLR et de VdG d'occuper les fonctions précitées. La présidence revient au groupe VdG et la vice-présidence au PLR.

Le Président demande aux partis de proposer des candidats pour les postes et leurs suppléances. Il commence par VdG.

M. Mazzola présente **Mme Hutin** à la présidence et **M. Knight** à la suppléance.

Puis, **le Président** demande au PLR quels sont ses candidats pour la Vice-présidence et sa suppléance.

M. Francey présente **Mme Stoffel** à la Vice-présidence et **Mme Roehrich** à la suppléance.

Le Président propose de passer à un vote sur ces 4 propositions.

Les 4 candidatures sont acceptées par 15 oui et 3 abstentions.

10. P DM 911– Budget de fonctionnement annuel 2022, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter

Mme Uldry Frossard explique que le budget 2022 présente un montant de CHF 15'999'284.- aux Charges et CHF 15'809'384.- aux Revenus, soit un déficit prévisible de CHF 189'900.-.

Arrivée de M. Tournier.

Les recettes prévisibles ont été inscrites au budget 2022 sur la base des estimations transmises par l'AFC durant le mois d'août. La production du centime était estimée à CHF 250'013.- pour les personnes physiques, avec un centime de 47 et CHF 1'064.- pour les personnes morales. Les dernières productions connues sont celles de 2020 avec des montants de CHF 11'333'904.- pour les personnes physiques (PP) et CHF 85'964.- pour les personnes morales (PM) enregistrées. L' AFC prévoit donc une hausse des recettes pour les PP et une baisse des impôts pour les PM. La réforme fiscale RFFA impacte aussi sur le fonds de péréquation des PM avec une diminution constante des recettes. La compensation verticale de l'IFD pour manque à gagner des communes est estimée à CHF 90'054.- pour 2022.

S'agissant des charges, les indemnités pour le Conseil administratif restent inchangées, dès lors que la délibération votée en 2019 fixe la rémunération pour toute la législature. Les charges de personnel augmentent de 7%, en raison des augmentations statutaires pour 2022. Le CA propose également l'engagement d'un architecte en fonctionnement, dès le 01.01.22. L'offre d'emploi sera publiée dès la fin de ce mois dans le but d'anticiper le recrutement en parallèle des travaux budgétaires du CM. Une hausse des personnels du restaurant scolaire a également été prévue de 30%.

Puis, le CA a également déposé une demande de crédit pour l'engagement de 6 personnes sous contrats à durée déterminée de 5 ans, pour la réalisation des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex. Son amortissement sera inscrit en charges dès 2027 pour une durée de 30 ans.

Les subventions augmentent de CHF 211'000.- avec dans les hausses les plus importantes : l'AFJ (+ 92'000.-) avec le salaire minimum et l'augmentation du nombre d'enfants, les APM (+ 28'000.-) et le GIAP (+ 22'000.-). Concernant les charges de transfert, l'ACG s'est opposée à la ponction fiscale des communes prévue au projet de budget 2022 du canton. L'Etat de Genève a introduit dans son budget, un revenu des communes de 70 mio en 2022 et 90 mio en 2023. L'ACG a proposé au canton diverses pistes pour un transfert de charges accompagné de compétences, notamment le transfert de la FASE aux communes pour un montant de CHF 23,7 mio et de la police de proximité. Les magistrats des communes s'opposent fermement à cette loi d'écritage déposée par le CE au Grand Conseil, car porterait un coup fatal à la péréquation financière intercommunale, en diminuant drastiquement les contributions des communes les plus riches en faveur des communes les plus pauvres. Confignon serait très clairement impactée par cette loi d'écritage.

S'agissant du Plan des investissements, le CA prévoit des dépenses à hauteur de CHF 5'272'000.- en 2022, un total net de CHF 5'203'700.- et une insuffisance de financement de CHF 2'688'268.-. Une demande d'autorisation d'emprunter à concurrence de ce montant figure dans la délibération.

Concernant la dette, elle s'élevait à 21,5 mio au 31.12.2020. En mars de cette année, un emprunt de CHF 1,1 a pu être remboursé et dans le courant de cet automne, la commune remboursera de manière anticipée CHF 1,5 mio sur un emprunt de 4,5 mio, au taux actuel de 1,35%. Un refinancement de 3 mio est prévu via la plate-forme Loanboxx à un taux d'intérêt nul, voire négatif. La dette devrait donc s'élever à CHF 18,5 mio au 31.12.2021. Le coût de la dette diminue de près de moitié et les charges d'intérêts passent de CHF 200'000.- à CHF 112'000.-.

Pour terminer, un déficit à hauteur de CHF 350'000.- est autorisé jusqu'en 2027, en raison de l'introduction de la réforme fiscale des entreprises, selon la Loi 12007. Au vu des investissements à venir pour les GP d'aménagement, le Plan financier quadriennal 2022-2025, ne prévoit pas de retour à l'équilibre durant cette période. Le CA vous propose le renvoi de cette délibération à la CFAS et dans toutes les commissions spécialisées. Les préavis des commissions sont attendus pour le 29 octobre, afin que la CFAS puisse en tenir compte dans sa séance consacrée au budget le 01.11.21.

M. Mazzola souhaite relever le processus serein et espère que cette sérénité pourra perdurer dans l'élaboration de ce budget. Il relève 3 éléments : 1) le déficit, dans les normes légales établies par le canton, 2) les conditions des employés du parascolaire améliorées et 3) l'économie des charges d'intérêt sur la dette.

M. Barcellini remercie pour cette proposition de budget et indique qu'à ce stade, on se réjouit des grands principes d'élaboration, notamment envers le personnel, mais aussi pour un déficit qui diminue.

M. Eugster félicite l'administration pour l'excellent travail réalisé. Bien sûr, l'équilibre budgétaire dépend grandement des rentrées fiscales qui restent un point d'interrogation comme chaque année, mais sont toujours assez près des chiffres budgétés. Il a été remarqué que les charges de personnel sont en augmentation de 7%, ce qui représente 1,3 EPT supplémentaire pour CHF 209'000.-. Si on se réfère à la p.5 de la DM 914, mentionnant un manque de 11 EPT, on constate que c'est un minimum qui a été prévu pour répondre à la surcharge des différents services. Le PDC propose donc un renvoi dans l'ensemble des commissions pour un examen des différents postes.

Le Président propose de passer au vote.

Le renvoi de la P DM 914 dans la CFAS et dans toutes les commissions spécialisées est accepté à l'unanimité.

11. P DM 912 – Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022

Mme Uldry Frossard explique que le CA propose de reconduire cette taxe au montant minimum de CHF 30.-. La Taxe professionnelle communale est un impôt prélevé sur les communes, conformément à la loi sur les contributions publiques du canton de Genève. Il concerne l'activité commerciale exercée par les personnes morales et physiques, indépendantes et domiciliées sur le territoire communal. Elle est calculée sur le chiffre d'affaires moyen des 2 premières années, le loyer moyen des 2 dernières années des locaux occupés professionnellement, ainsi que sur l'effectif du personnel. Le CA propose le renvoi de cette délibération en CFAS.

M. Mazzola demande, ayant entendu que cette taxe pourrait être supprimée, quel impact financier cela aurait-il pour la commune ? **Mme Uldry Frossard** répond : CHF 50'000.-.

Le Président passe au vote sur le renvoi en CFAS.

Le renvoi de la P DM 912 en CFAS est accepté à l'unanimité.

12. P DM 913 – Contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme Uldry Frossard explique que la contribution de Confignon au FIDU est fixée à CHF 215'200.- pour 2022. Ce montant est comptabilisé en investissements. Ce fonds pour le développement urbain a été créé spécifiquement pour les communes qui doivent construire des nouveaux quartiers, conformément au PD Cant. 2030, afin qu'elles bénéficient d'une compensation des autres communes. La participation des communes a été augmentée de 3 mio et s'élève à 26 mio. Le canton contribue également à hauteur de 2,5 mio par an comprenant une augmentation de CHF 500'000.-. La modification de la loi est entrée en vigueur en avril 2021. Les communes peuvent donc obtenir des allocations destinées au financement d'infrastructures publiques pour réaliser de nouveaux quartiers, avec des écoles et espaces publics. Elles peuvent aussi percevoir un montant forfaitaire pour chaque nouveau logement créé sur son territoire, à l'exception de la zone villa. Le CA propose le renvoi de cette délibération en CFAS.

Le Président propose de passer au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Sans demande de prise de parole, il propose de voter le renvoi en CFAS.

Le renvoi à la CFAS est accepté à l'unanimité.

13. P DM 914 – Crédit d'investissement de CHF 4'150'000.- TTC destinés à activer la création des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation des quartiers des Cherpines et du Vuillonnex

Mme Uldry Frossard revient sur le développement urbanistique le plus important prévu à Genève au cours des 50 dernières années et pour permettre cette réalisation colossale, la commune doit préalablement procéder à l'examen et à l'adoption des PLQ de détail, ainsi qu'au PLQ d'ensemble. Il sera ensuite nécessaire de mener des études et chantiers pour les routes, les espaces publics, les bâtiments publics, indispensables au fonctionnement de ces nouveaux quartiers. Il s'agira notamment d'écoles, crèches, de bâtiments para et péri scolaires, de bâtiments culturels, sportifs, pour la sécurité et l'entretien pour le quartier des Cherpines, et pour le quartier du Vuillonnex, également des routes et des réseaux, ainsi qu'une étude pour la réalisation d'une Maison des vies.

La réalisation de la plupart de ces objets découle d'obligations légales, les communes disposant d'un délai légal pour réaliser les équipements nécessaires au fonctionnement des quartiers. Ce délai commence à courir à la date d'adoption du PLQ. En conséquence, le CA propose l'engagement de 6 personnes pendant 5 ans, en contrat à durée déterminée. Cette formule permet de faire face au pic momentané en ressources humaines, sans avoir à pénaliser le budget communal sur le long terme. Ces postes seront activés en investissements et amortis sur 30 ans, ce qui lissera l'impact financier. Il sera possible d'obtenir la couverture partielle de certains postes par les différents fonds et taxes, destinés à aider les communes dans la réalisation de nouveaux quartiers.

Les profils proposés sont énumérés dans la délibération. Pour rappel, la commune de Confignon emploie aujourd'hui 37 personnes, soit 26,3 ETP (équivalent temps plein). En comparaison et après avoir analysé les situations des communes voisines, nous accusons déjà un déficit important au niveau de nos RH, de l'ordre de 11 ETP pour les charges courantes. Ce montant est donc très important et le CA recommande le renvoi de cette délibération dans toutes les commissions, avec un préavis pour la CFAS d'ici au 29.10.21.

M. Fournier passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Le Président ouvre les débats et sans demande de prise de parole, il passe au vote sur le renvoi en CFAS et dans toutes les commissions.

Le renvoi en CFAS et dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité.
--

14. P DM 891 – Crédit d'investissement de CHF 725'000.- TTC pour les travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin de Boisruail

Mme von Gunten-Dal Busco rappelle l'état désastreux de ces voiries, posant de graves problèmes de sécurité. Depuis 2019 où cet état de fait avait déjà été relevé dans le rapport Ertec, une étude a été faite, l'autorisation de construire déposée et délivrée il y a peu, et enfin la convention avec l'OFROU finalisée, prévoyant le versement de CHF 670'000.- pour la réfection des chemins. D'autres mesures de mobilité sont également prévues sur le chemin des Marais et dans toute la zone (Cf. DM 905).

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

Mme Stoffel déclare qu'au vu de l'état de ces routes et de la présentation faite, le PLR propose de voter sur le siège.

M. Mottier est d'accord de profiter de cette compensation pour réparer ces chemins, mais à ce titre, il propose de s'assurer que les chemins ne soient pas élargis, que les racines des arbres ne soient pas coupées, ni la végétation plus globalement. Il propose un renvoi en CCE.

M. Kormann revient sur la compensation financière obtenue par l'ancienne législature et accordée pour les désagréments subis sur notre territoire, pour dire qu'il trouve curieux d'employer cet argent à la réparation des dégâts aux routes, occasionnés par la présence de l'OFROU. VdG s'étonne que pour

un tel prix ce projet comprenne le chantier de Boisruail et que d'autre part, le chemin des Marais ne soit pas compris dans son ensemble, soit jusqu'au Pont des Marais. VdG propose le renvoi en CCE pour pouvoir étudier les tenants et aboutissants de cette proposition. Il n'est pas exclu que des propositions de modifications allant dans le sens de l'utilisation de ces crédits en lien avec la mobilité effective, soient faites.

Le Président propose de passer au vote sur le siège pour commencer, puis le renvoi en CCE si nécessaire.

Le vote sur le siège est refusé par 13 non et 6 oui. Le renvoi en CCE est accepté par 16 oui et 3 non.

15. P DM 905 – Crédit d'investissement de CHF 299'500.- TTC pour l'exécution de l'extension de la zone 30 km/h Praleta

Mme von Gunten-Dal Busco renvoie à l'exposé des motifs pour rappeler qu'une DM a été déposée et votée pour l'étude de mesures de mobilité. L'étude a été réalisée, l'autorisation de construire déposée et il s'agit aujourd'hui d'effectuer les travaux.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

M. Barcellini fait part de son point de vue, à savoir que l'extension de cette zone 30km/h constitue un réel enjeu de mobilité, lié aussi au quartier à venir. Il serait donc très souhaitable de pouvoir se pencher sur ce sujet en CAM.

Le Président propose de voter sur le renvoi à la CAM.

Le renvoi en CAM est accepté par 17 oui et 2 abstentions.

16. M 188 – Une place de village de qualité, avec ou sans fontaine

M. Eugster rappelle que ce sujet nous concerne tous en considérant que chacun d'entre nous connaît cette fontaine qui orne la place du village et qui est hors service depuis longtemps. Il estime qu'un nouvel éclairage de qualité, la végétalisation du pied des arbres, doivent être mis en valeur par des aménagements de qualité. Un point d'eau opérationnel constitue une plus-value indéniable et permet de lutter contre les îlots de chaleur. Des difficultés d'entretien de la fontaine et une remise en état du système d'alimentation d'eau apparaissent comme très (trop ?) onéreux, aussi son remplacement par une nouvelle installation aquatique valorisant l'espace public est à considérer. En variante, il est également demandé de réfléchir à une valorisation différente de la Place du village en créant un espace dédié à l'exposition d'œuvres d'art en extérieur et réservée aux artistes de notre commune et de celles environnantes. Le PDC vous invite donc à voter cette motion.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

Mme Tornare explique que Demain Confignon soutient cette motion et remercie le PDC d'avoir amené cette proposition pour un débat au CM. En effet, ce cylindre gluant trônant au centre de la Place du village ne laisse personne indifférent. Cette fontaine est sur la place depuis 5 ans et déjà, elle ne fonctionne plus. Y aurait-il une garantie ? Puis, à part la défaillance du système d'alimentation d'eau, sait-on pourquoi les algues ont tout envahi ? Demain Confignon est d'avis qu'un point d'eau sur la place est indispensable et nous pensons à de petits jets d'eau sortant du sol selon un rythme syncopé et n'éclaboussant personne en dehors du périmètre prévu. Demain Confignon demande le renvoi en CCC pour étude.

M. Mazzola pense que tous les groupes vont s'associer à cette motion, tant cette fontaine est un échec. Il propose pour sa part d'amender cette motion en supprimant la 1^{ère} phrase pour passer directement à

« envisager de supprimer la fontaine ». VdG propose donc cette motion amendée pour un vote sur le siège.

Le Président propose donc de voter sur le siège, puis sur un renvoi en CCC, si nécessaire,

Le vote sur le siège est accepté par 9 oui, 7 non et 3 abstentions.

Le Président propose ensuite d'ouvrir le débat et demande s'il y a d'autres propositions d'amendements que celle de **M. Mazzola**.

M. Barcellini propose 2 réflexions : proposer une concertation avec la population avant de voter un projet avec une nouvelle invite et se concentrer sur le jeu de la fontaine en supprimant la 2^e invite.

Le Président propose de voter maintenant sur les amendements.

L'amendement de M. Mazzola est accepté par 18 oui et 1 abstention.

L'amendement Barcellini 1 pour la suppression de la 2^e invite est accepté par 8 oui, 2 non et 9 abstentions

L'amendement Barcellini 2 « de proposer 3 alternatives impliquant une concertation de la population à un stade permettant de les intégrer ». Cet amendement est accepté par 11 oui, 1 non et 7 abstentions.

	Motion	M188
---	---------------	-------------

Motion présentée par le groupe PDC, Madame Floriane Schmidt, Messieurs Nicolas Fournier & Paul Eugster

Date de dépôt : 26 août 2021

Date de traitement : 21 septembre 2021

Une place du village de qualité, avec ou sans fontaine

Considérant que :

- Chacune et chacun d'entre nous connaissons la fontaine qui orne la place du village de Confignon.
- Depuis bien longtemps, la fontaine n'est plus en service, faute à une défaillance du système d'alimentation d'eau qui est enterré et dont le prix de réparation est très, trop onéreux.
- La place du village. Encore récemment mise en valeur par un éclairage public de qualité et une végétalisation au pieds des arbres, mérite d'être valorisée par des aménagements de qualité.
- Un point d'eau opérationnel constitue une plus-value indéniable en termes d'esthétique et permet de lutter contre les îlots de chaleur en période de canicule.
- Quelle réflexion sur l'avenir de cette œuvre qui n'a pas amené la satisfaction attendue par et pour les habitants, tant au niveau de son aspect artistique que par les difficultés d'entretien

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

- D'envisager le remplacement de la fontaine existante par une nouvelle installation aquatique valorisant l'espace public situé au cœur de notre village.

- De proposer trois projets alternatifs qui impliquent une concertation de la population à un stade permettant d'intégrer ses habitants.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La motion 188 ainsi amendée est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

17. M 189 – Pour la réhabilitation et la revitalisation du bois du chemin Pontverre

M. Reverchon rappelle que le CM avait accepté la motion 153 pour remettre des arbres autour de la salle communale, et cette motion entend porter l'attention sur le petit bois le long du chemin Pontverre. Celui-ci, très proche du centre du village, rend de multiples services en accueillant faune et flore et constitue un lieu de promenades agréables doté de bancs pour s'y arrêter. Pourtant, le mobilier urbain n'incite pas le promeneur à y faire halte, du fait de son manque d'entretien. Il estime que cet endroit devrait bénéficier d'un entretien pour favoriser sa conservation. Avec le changement climatique, ce petit bois est menacé et même le bois mort est utile à la biodiversité.

La motion a donc pour but de reconnaître l'importance de ce bois et les services qu'il rend et aussi d'assurer une gestion de celui-ci et améliorer l'accueil des promeneurs. Cette motion invite donc le CA à entretenir régulièrement le mobilier urbain du bois de Pontverre, à privilégier un entretien respectant la biodiversité de ce bois, à favoriser cette biodiversité avec de nouvelles plantations et à protéger à long terme les richesses naturelles de ce bois.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

M. Francey informe que le groupe PLR soutient cette motion et pense aussi que la commune doit entretenir les espaces verts et les parties boisées qui restent sur la commune. Il propose donc de voter sur le siège ce soir et de renvoyer au CA.

M. Tournier reconnaît l'importance de ce bosquet comme poumon de verdure, de même que le mobilier nécessite un rafraîchissement et donc que ce bosquet mérite que l'on en prenne soin. VdG propose pour discuter plus précisément des invites formulées dans cette motion, de renvoyer en CDEE.

Mme von Gunten-Dal Busco reconnaît la bonne intention de cette motion, mais souhaite informer qu'il est déjà prévu d'intervenir sur ce bosquet de Pontverre avec plusieurs projets en cours, les promenades thématiques, une charte des espaces publics de la commune, etc...pour ne citer que ceux-là.

M. Eugster se réjouit du consensus sur ce point et le PDC rejoint VdG pour demander que ce sujet soit traité en CDEE.

Le Président propose donc de passer au vote sur le siège, puis sur le renvoi en CDEE si nécessaire.

Le vote sur le siège est accepté par 11 oui et 8 non.
--

 Commune de Confignon	Motion	M189
---	----------------------	--------------------

Proposition présentée par demain Confignon :

Frédéric Reverchon, Martin Barcellini, Cornelia Froidevaux, Christian Marti, Pierre-Alain Mottier, Christian Rupp et Yvette Tornare

Date de dépôt : 6 septembre 2021

Motion pour la réhabilitation et la revitalisation du bois du chemin Pontverre

Considérant :

Le bois du chemin Pontverre comme un poumon de verdure au coeur du village de Confignon

L'état d'entretien du mobilier urbain dans l'enceinte du bois

L'importance pour les villageois de cet espace de verdure

La biodiversité qui y trouve refuge

le Plan biodiversité 2020-2030 et la stratégie Biodiversité 2020-2030

le Plan climat cantonal

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

Par 10 oui, 1 non et 8 abstentions sur 19 CM présents

à entretenir régulièrement le mobilier urbain du bois dit de Pontverre

à privilégier un entretien respectant la biodiversité du-dit bois

à pérenniser et favoriser la biodiversité par de nouvelles plantations

à protéger à long terme les richesses naturelles de ce bois pour le bien de la communauté

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

L'acceptation du texte dans son ensemble et son renvoi au CA est voté par 10 oui, 1 non et 8 abstentions.

18. M 190 – Mens sana in corpore sano

M. Barcellini indique qu'avec cette motion, le souhait est de commencer l'année scolaire sur une note positive, sans engager de grands frais. A partir de quelques constats, le bien-être et l'épanouissement des humains sont essentiels à la qualité de vie, l'importance de se retrouver en groupe, impliquer la population et la mise en valeur d'espaces pour ce faire. La motion expose donc 4 suggestions : 1) proposer des équipements sportifs légers en libre accès, 2) des activités sportives et de bien-être en groupes, 3) impliquer la population, 4) voir les synergies possibles avec les communes environnantes. Cette motion doit être vue comme un point de départ pour des propositions de tous et un renvoi en CSSV est demandé.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

Mme Schmidt expose que sur le fond le groupe PDC est enthousiaste, mais un peu moins sur la forme. Elle explique avoir parlé antérieurement à plusieurs personnes et groupes de l'idée d'installer un parcours VITA sur la commune, voire à cheval avec Bernex. Elle avait commencé des démarches auprès de l'assurance Zürich à cette fin, elle ne peut donc que regretter la forme qu'a pris la présentation de cet objet, même si sur le fond, son groupe et elle-même, soutiennent cette proposition. Encore une fois, ce manque de collégialité est regrettable.

Mme Gabus-Thorens souhaite faire part de quelques questions relatives à cette motion. Tout d'abord, concernant les installations, cela suppose quelques investissements et elle ne croit pas qu'il y ait actuellement un budget pour cela, puis relativement au soutien d'activités sportives, elle rappelle que le pôle social ne jouit que d'1,5 EPT + 1 assistante administrative.

Le Président propose de voter sur le renvoi en CSSV.

Le renvoi en CSSV accepté par 12 oui et 7 abstentions.
--

19. Questions

Mme Gabus-Thorens souhaite répondre sur la question posée sur la ZDIA. Elle rappelle y avoir répondu, suivi d'un vote, mais la réponse ne vous a pas été envoyée. Elle propose donc de la lire ici et maintenant ou alors de l'envoyer d'abord. **M. Barcellini** préfère lire la réponse préalablement. Elle sera ensuite intégrée au PV de la prochaine séance.

Mme Tornare souhaite poser une question relative au mur bâché du parc de la Mairie, quelle en est la raison ? **Mme Gabus-Thorens** répond qu'il s'agit d'une protection du mur en pisé, matière éminemment friable... et **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que la raison répond à des questions de sécurité pour empêcher que le mur ne se délite complètement. On ne peut enlever la bâche sans avoir de projet.

M. Reverchon demande quelle utilité des panneaux d'indication de vitesse dans le village ? Des résultats de contrôles seront-ils publiés dans le Confi'lien ? **Mme Uldry Frossard** a demandé à la police municipale de résumer les résultats pour une publication sur le site internet de la commune.

M. Marti revient sur la question qu'il avait posée lors de la dernière séance relative à la signature de la convention avec le Servette FC, ainsi que sa transmission accompagnée des annexes au CM ? Où en est-on ? **Mme von Gunten-Dal Busco** informe que toutes les informations se trouvent sur le site des Evaux.

Mme Froidevaux demande si l'installation de la fibre optique pour fin 2021 est confirmée et s'il serait possible d'avoir un point de situation ? **Mme von Gunten-Dal Busco** explique que Swisscom qui est en charge de l'installation de la fibre optique a précisé qu'en 2022, des travaux d'amélioration du réseau seront effectués vers la zone du cimetière et de l'école de Cressy. Pour 2023-24, il s'agira d'améliorer la partie sud de la commune. L'administration a prévu de rencontrer Swisscom en octobre, nous aurons donc plus d'éléments à ce moment. Enfin, il est possible d'aller sur le site de www.swisscom/chekers.ch

M. Tournier souhaite savoir s'il est prévu de renforcer la prévention sur le secteur devant la salle communale ? Ce secteur est à 20km/h, mais est-il possible pour la police municipale d'encore renforcer la sécurité ? **Mme Uldry Frossard** en a discuté avec le mandataire en charge de la nouvelle ligne de bus. Un test sera fait avec un petit bus qui arriverait du chemin de Sous-le-Clos, entrerait dans le parking et reviendrait pour s'arrêter devant la Place du village. Une attention toute particulière a été demandée au mandataire pour ce lieu qui est très animé. La police municipale fera aussi des contrôles plus fréquents.

Mme Schmidt s'interroge sur l'état de la déchetterie, désastreux certains jours, et demande si quelque chose a été entrepris ? **Mme von Gunten-Dal Busco** explique que les déchets déposés en dehors des containers sont ramassés quotidiennement par une entreprise qui nettoie les points. Un travail à l'interne est en cours sur des mesures répressives à prendre pour garder les endroits corrects.

M. Reverchon demande concernant les travaux de réfection sur le chemin du Vuillonnex, si c'est l'entreprise en charge de ceux-ci qui distribuera les papiers d'infos ? **Mme von Gunten-Dal Busco** reconnaît que pour ce chemin, plusieurs couacs sont intervenus cet été. L'information était à la charge de l'entreprise effectivement.

20. Propositions individuelles et divers

M. Mottier propose de traiter l'état de l'avancement de l'annexe de la Mairie en CCE. **Mme von Gunten-Dal Busco** répond que c'est prévu.

M. Mottier a relevé que des scooters et des voitures descendent en sens interdit de la rampe de Pontverre et il demande s'il est possible de dédoubler le panneau ? **Le Président** propose que le CA y réfléchisse.

Mme Schmidt souhaite partager une remarque relativement à la résiliation anticipée de 3 c.m. jeunes, en connaît-on les raisons ? **Le Président** propose d'aborder cette thématique en séances de Bureau.

Le huis-clos est prononcé.

21. Naturalisation (huis clos)

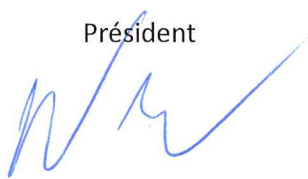
M. Fournier présente le dossier N° 2020.2094 qui a été préavisé favorablement par la CSSV.

Le dossier N°2020.2094 est approuvé à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22H35.

Nicolas FOURNIER

Président



Xavier FRANCEY

Secrétaire

